



Province de Namur  
Commune de Gesves



## PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE



Où

# Programme CLE

*Un projet pour l'extrascolaire gesvois*

Coordination ATL: Coala asbl - Valérie HAUWAERT  
0476/968.430 - valerieh@coalanet.org

# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>Partie générale</b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>1. Informations globales</b> .....   | <b>8</b>  |
| 1.1. Partenaires du Programme CLE .....   | 8         |
| 1.2. L'identité de l'unique opérateur .....   | 9         |
| 1.3. Besoins d'accueil non rencontrés, relevés par l'état des lieux .....                     | 10        |
| o <i>Besoins identifiés par les enfants</i> .....   | 10        |
| o <i>Besoins identifiés par les parents</i> .....   | 10        |
| o <i>Besoins identifiés par les professionnels encadrants</i> .....                           | 13        |
| o <i>Identifications d'autres besoins</i> .....   | 14        |
| 1.4. Priorités d'action pour le Programme CLE 2012-2017 .....                                 | 15        |
| 1.4.1. <i>Actions proposées pour répondre aux besoins des enfants et des parents</i> .....    | 15        |
| 1.4.2. <i>Actions proposées pour répondre aux besoins des professionnels encadrants</i> ..... | 16        |
| 1.4.3. <i>Actions proposées pour répondre à d'autres besoins</i> .....                        | 18        |
| <b>2. Informations relatives à l'unique opérateur du Programme CLE</b> .....                  | <b>19</b> |
| <b>Annexes</b> .....  | <b>20</b> |

- *Relative à la Commission Communale de l'Accueil*

Annexe 1 : Composition de la CCA

Annexe 2 : Asbl « Gesves EXTRA » :

- Les Statuts de l'Asbl
- Règlement d'Ordre Intérieur
- Projet d'accueil
- Les activités proposées actuellement dans les différentes écoles

Annexe 3 : Procès-verbal de la dernière CCA validant le Programme CLE  
(22 mai 2012)

- *Relative au Programme CLE*

Annexe 4 : Délibération du Collège communal actant le Programme CLE

Annexe 5 : Délibération du Conseil communal actant le Programme CLE

- *Relative à l'état des lieux et à l'analyse des besoins*

Annexe 6 : Tableaux de synthèse des milieux d'accueil (état des lieux)

Annexe 7 : Tableaux de synthèse des associations culturelles et sportives  
(état des lieux)

Annexe 8 : Analyse des besoins : Questionnaire destiné aux parents et synthèse de  
l'enquête réalisée auprès des parents

Annexe 9 : Analyse des besoins : Enquête réalisée auprès des enfants et synthèse de  
l'enquête réalisée auprès des enfants

Annexe 10 : Enquête presse

---

Tableau de synthèse des opérateurs d'accueil

Tableau des formations des équipes d'accueillant(e)s et des responsables de projet

## INTRODUCTION

### *Pour rappel ... définition du Programme CLE*

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) est un programme coordonné d'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la Commune, concerté au niveau local. Il vise le développement d'initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l'état des lieux. Il concerne tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre avec une priorité tant pour les enfants gesvois que pour ceux qui sont scolarisés dans la commune.

### *Un peu d'Histoire...*

Depuis le 16 mars 2007, la Commune de Gesves est entrée dans le décret ATL. Ce décret relatif à la coordination de l'accueil des **enfants de 2,5 à 12 ans** durant leur temps libre et relatif au soutien de l'accueil extrascolaire a été voté le 3 juillet 2003. **Les 4 objectifs de ce décret** : l'épanouissement global des enfants, la cohésion sociale, la facilitation et consolidation de la vie familiale ainsi que la qualité de l'accueil. Sa volonté était d'améliorer l'accueil des enfants durant leur temps libre.

Dès lors, un premier Etat des Lieux a été réalisé en juin 2007. Il consistait en une sorte de photographie de ce qui existait sur la commune pour les enfants de 2,5 à 12 ans, en dehors des heures scolaires. Cet état des lieux, suivi d'une analyse de besoins, avait permis de mettre en exergue les besoins spécifiques de la commune en matière d'accueil :

- ❖ *renforcement qualitatif de l'accueil des enfants déjà organisé dans les écoles ;*
- ❖ *inclure les initiatives existantes de l'accueil « hors infrastructure scolaire » ;*
- ❖ *développement quantitatif de l'offre extrascolaire et organisation de nouvelles initiatives.*

Cette analyse des besoins avait ensuite débouché sur un premier programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) adopté par le Conseil communal le 26 juin 2007, développant les objectifs à atteindre et les actions à mener pour une durée de 5 ans (de 2007 à 2012) :

- ❖ *le développement d'activités ludiques et dynamiques dans les milieux d'accueil ;*
- ❖ *la formation des accueillant(e)s ;*
- ❖ *la coordination des initiatives existantes dans les écoles et ailleurs (Besoin identifié au travers des entretiens avec les professionnels et accueillant(e)s de l'accueil actuel) ;*

- ↳ le développement de l'information diffusée aux enfants et aux parents ;
- ↳ l'ouverture d'initiatives existantes au sein des écoles, à tous les enfants de la commune (objectif d'accessibilité) ;
- ↳ la création de nouvelles initiatives ponctuelles, répondant à certains besoins identifiés par l'enquête réalisée auprès des parents et qualifiés de prioritaires par la CCA.

Durant ces 5 dernières années, beaucoup de choses ont été mises en place dans le cadre de l'accueil des enfants...

- Lors de la première Commission Communale de l'Accueil (CCA) le 16 mars 2007, date marquant l'entrée de la commune dans le cadre ATL (Accueil Temps Libre), c'est l'asbl **COALA** qui a été choisie pour coordonner ce projet, asbl déjà connue en tant que coordinatrice des plaines communales. Parmi les permanents **COALA**, c'est **Elise DEBOIS** qui a été désignée à la fonction de responsable ATL. En janvier 2012, Elise quitte sa fonction de coordinatrice ATL pour partir vers d'autres horizons professionnels. C'est ainsi que **Valérie HAUWAERT** et **Olivier GEERKENS** ont repris la fonction depuis le 1<sup>er</sup> février 2012.
- En juin 2007, les membres de la CCA ont décidé de créer une Asbl spécifique appelée « **Gesves EXTRA** ». Celle-ci regroupe 8 opérateurs extrascolaires (**groupements associatifs et trois réseaux d'enseignement**) dans une logique de collaboration, de transparence et de coordination et a engagé 3 animateurs à mi-temps.  
Son objectif : élargir l'offre et la demande et proposer un accueil là où justement il en manquait un... !
- En juin 2008, une journée exceptionnelle intitulée « **Journée Inter-réseaux** » a vu le jour. C'est l'asbl "**Gesves EXTRA**" qui est à l'initiative de l'organisation de cette journée à thème, en collaboration avec le service ATL de la commune. Depuis, cette association propose chaque année **aux écoles de la commune** cette journée exceptionnelle avec chaque fois un thème différent. Soulignons qu'il s'agit d'un **rassemblement de plus de 400 enfants, d'une quinzaine d'animateurs d'atelier et d'une trentaine d'accompagnateurs** (enseignants et animateurs).  
Pendant la journée, les enfants des **4 écoles gesvoises, tous les réseaux confondus**, s'amuse ensemble au travers d'ateliers sportifs, créatifs, ludiques, coopératifs, etc ! Ceci est le fruit d'une belle collaboration entre la **commune, le Domaine de Mozet, le Patro, l'asbl Coala et les 4 écoles** ; toutes ces associations étant membres de l'asbl "**Gesves EXTRA**".
- Jadis, la **garderie des mercredis après-midi** était ouverte uniquement dans deux écoles : l'école communale de « **L'envol** » et l'école Libre Saint-Joseph. Aujourd'hui, trois écoles sur quatre proposent des « **ateliers du mercredi** », avec des choix d'ateliers qui varient chaque trimestre...C'est l'école de la Communauté française (E.F.A.C.F.) qui a rejoint les deux autres dans cette initiative.  
Et très prochainement, c'est autour de la quatrième école : l'école communale de « **La Croisette** » qui, dès la rentrée de septembre 2012, proposera également des ateliers.
- Dans le cadre du premier état des lieux réalisé en 2007, l'analyse des besoins révélait un « manque » en matière d'accueil lors des journées de « **Conférence pédagogique** ». En effet, une seule école organisait un accueil (de type surveillance). Aujourd'hui, ce sont **toutes les écoles** de l'entité qui proposent des activités variées pendant leurs journées pédagogiques **dont une journée en commun**. Cette fois encore, c'est le fruit d'une belle collaboration avec « **Gesves EXTRA** ».

- *En entrant et participant au projet Gesves EXTRA tout en s'engageant dans un **accueil de qualité**, les garderies scolaires ont pu obtenir l'**agrément ONE** (et ont donc pu être subsidiées), permettant subséquemment d'obtenir des équipes formées et renforcées, l'achat de matériel ... ;*
- *L'analyse des besoins révélait également un manque au niveau de l'information concernant les formalités d'inscription ou simplement l'existence des offres d'accueil. En effet, aucune centralisation n'était mise en place au niveau de la commune et la page « enfance » du site internet de celle-ci était pour ainsi dire inexistante. Et voilà comment est née la **brochure** appelée « **Temps Libre** » dans laquelle sont centralisés les informations sur les activités organisées par tous les opérateurs de la commune et la création d'un **espace « enfance »** sur le site internet de l'Administration (avec mise à jour régulière). Ces informations synthétisées sont également publiées via le bulletin communal, la presse locale, les valves des écoles et des commerces et dans un folder distribué aux enfants des écoles.*

## **Notre vision de l'extrascolaire à Gesves...**

Aujourd'hui, un **nouveau programme CLE 2012-2017**, précédé d'un nouvel état de lieux et d'une nouvelle analyse de besoins, prend le relais du programme CLE 2007-2012.

Rappelons que pour l'ensemble des membres de la Commission Communale de l'Accueil gesvois, l'extrascolaire se définit comme suit :

- ↳ *organisé en dehors des heures de cours (avant/après l'école ainsi que durant les congés scolaires) ;*
- ↳ *vécu hors du cadre familial ;*
- ↳ *à destination des enfants et des jeunes ;*
- ↳ *visant leur épanouissement au travers d'activités à vivre collectivement ;*
- ↳ *encadré par des accueillant(e)s qualifié(e)s.*

**Notre programme CLE comprend deux parties :**

⇒ **Une partie générale** reprenant :

- les informations globales communes aux différents **partenaires du Programme CLE, rassemblés au sein de l'opérateur unique (Gesves EXTRA) ;**
- la synthèse des **besoins identifiés** dans l'état des lieux ;
- **les objectifs prioritaires** retenus pour améliorer l'accueil durant le temps libre de 2012 à 2017.
- les **modalités d'information et de collaboration** entre opérateurs.

Les objectifs ont été définis sur base des besoins identifiés lors de l'état des lieux qui a été mené de septembre 2011 à janvier 2012 et discutés en réunion de la Commission Communale de l'Accueil suite à la présentation de celui-ci.

Les pistes d'actions ont été choisies en fonction de priorités ciblant les besoins insuffisamment rencontrés sur la Commune de Gesves. Elles tiennent également compte des deux évaluations qui ont jalonné la mise en œuvre du programme CLE précédent.

Même si des avancées gigantesques ont été faites dans certains domaines, il est important d'assurer une continuité dans le choix des objectifs qui seront fixés pour le programme CLE 2012-2017.

- ↳ **Des annexes** qui présentent des informations propres à l'opérateur demandant le **renouvellement de son agrément** par l'ONE. Pour rappel, l'agrément ouvre le droit à des subsides pour autant que l'accueil des enfants ne soit pas subsidié par ailleurs et qu'il couvre en semaine, les périodes d'une durée minimum de deux heures d'activités et jusqu'au moins 17h30.

L'opérateur qui demande un agrément est repris au point 1.2 du document.

## I. INFORMATIONS GLOBALES

### 1.1. Partenaires du programme CLE 2012-2017

Plusieurs opérateurs identifiés dans l'état des lieux sont partenaires du programme CLE de Gesves.

Ils participent à l'actualisation des informations concernant leur accueil. Ils sont également susceptibles de répondre à des appels à projets en fonction de thématiques inscrites dans le programme CLE.

Durant ce quinquennat, un partenaire du programme CLE le « Chat botté » a disparu pour cessation d'activités.

Voici le tableau reprenant les partenaires du Programme CLE, membres de l'asbl « Gesves EXTRA » :

|    | Partenaires  | Lieux d'accueil                            |
|----|--|--|
| 1  | Ecole communale de l'Envol<br>Christine PITANCE (Directrice)   | Rue des écoles, 2<br>6340 FAULX-LES-TOMBES |
| 2  | Ecole communale de la Croisette<br>Véronique GILLET (Directrice)   | Rue de la Croisette, 17<br>5340 SOREE      |
| 3  | Ecole Libre Saint-Joseph<br>Section maternelle et primaire : 1 <sup>er</sup> cycle<br>Bernard DEFRESNE (Directeur)                     | Chaussée de Gramptinne, 189<br>6340 GESVES |
| 3' | Ecole Libre Saint-Joseph<br>Section primaire : 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycle et direction<br>Bernard DEFRESNE (Directeur) | Rue Petites Gesves, 30<br>5340 GESVES      |
| 4  | Ecole Fondamentale Autonome de la<br>Communauté française (E.F.A.C.F.)<br>Régine LEUNEN (Directrice)                                   | Chaussée de Gramptinne, 118<br>5340 GESVES |
| 5  | Patro Jean XXIII de Gesves<br>Martin VAN AUDENRODE (Président)   | Rue de la Pinerale, 2<br>5340 GESVES       |
| 6  | Domaine de Mozet<br>Géraldine COLPAERT (Gestionnaire)  | Rue du Tronquoy, 2<br>5340 MOZET           |
| 7  | Administration communale   | Chaussée de Gramptinne, 112<br>5340 GESVES |

## 1.2. Identité de l'unique opérateur demandant son renouvellement d'agrément

Pour rappel, les membres de la CCA<sup>1</sup> ont décidé de créer une asbl spécifique regroupant tout opérateur qui le souhaite et ce, dans une volonté de collaboration, de transparence et de coordination. C'est toujours cette même association qui est reprise comme opérateur unique dans le cadre de notre Programme CLE.

Il s'agit de l'asbl « Gesves EXTRA »<sup>2</sup> dont le siège social est installé au 112, chaussée de Gramptinne à Gesves.

Elle gère, dans le cadre du décret ATL et dans une logique de solidarisation, les différentes activités extrascolaires proposées dans les écoles (et ailleurs).

Dans le cas de l'agrément de l'opérateur unique du programme CLE, elle gère les subventions de l'ONE. Au travers d'une comptabilité basée sur la transparence, elle redistribue celles-ci à ses membres et partenaires :

- les 90% sont affectés aux membres ayant effectivement organisé un accueil conforme. Une clé de répartition entre les membres est effectuée sur base des présences journées/enfant de chacun ;
- les 10 % restant ajoutés à la participation financière de la commune (relative à la participation des milieux d'accueil au « pot commun (10%) ») sont mis à la disposition de « Gesves EXTRA », de manière exclusive, afin qu'elle puisse financer, soutenir, organiser toute initiative qui lui paraîtra utile dans le cadre de l'accueil extrascolaire. (Exemples cités sans décision : animations plus ponctuelles telles que lors des journées pédagogiques, lors de rencontres inter-réseaux ou lors d'animations dans les garderies certains mercredis après-midi, complément pour le salaire des animateurs).

**Agréé en 2007, l'opérateur repris ci-dessus demande le renouvellement de son agrément par l'ONE.**

<sup>1</sup> Voir Annexes 1 : Composition de la Commission Communale de l'Accueil de Gesves ;

<sup>2</sup> Voir Annexes 2 : Les statuts de l'asbl « Gesves EXTRA » : le R.O.I, le Projet d'accueil et les activités Proposées actuellement dans les différentes écoles.

### 1.3. Besoins d'accueil non rencontrés, relevés par l'état des lieux

L'analyse des besoins de la Commune de Gesves en matière d'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre, basée sur l'état des lieux 2012, a permis de mettre en exergue les différents besoins à combler ou améliorations à apporter :

#### ➤ *Besoins identifiés par les enfants :*

Lors du précédent programme CLE, nous avons réalisé des rencontres collectives au sein des 4 écoles implantées sur le territoire de la commune. Nous avons rencontré plus de 400 enfants, à l'époque. En évaluant cette démarche, nous avons constaté que les résultats étaient identiques en fonction des groupes que nous rencontrions, qu'il était parfois difficile de faire participer tous les enfants au regard de la taille des groupes, que seuls les enfants scolarisés à Gesves avaient l'occasion d'émettre un avis.

Cette année, nous avons donc choisi de réaliser cette enquête via le **conseil communal des enfants**. Ces jeunes conseillers ont été élus pour l'année scolaire 2011-2012. Ils sont **14 enfants âgés de 10 à 12 ans**.

Notons que les jeunes conseillers sont répartis comme suit : 3 enfants par écoles implantées à Gesves (peu importe la taille de leur établissement scolaire) et 2 enfants non scolarisés sur le territoire de la commune.

Les animateurs du conseil communal ont pu leur expliquer les objectifs de notre enquête après une rencontre avec la coordination ATL. Notre souhait étant que les enfants puissent s'exprimer librement, selon leur avis propre et donc sans être influencé par les idées des autres, en laissant libre cours à leur imagination. Nous avons donc reçu 14 questionnaires complétés individuellement dont les résultats sont présentés ci-dessous :

**Question n°1 :** « Sur la commune de Gesves (Faulx, Sorée, Mozet, Gesves, Haltinne), je trouve souvent ce que j'ai envie de faire comme loisir ? »

Réponses :

| Avis          | Nombre d'enfant (sur 14) |
|---------------|--------------------------|
| Satisfait :   | 9                        |
| Non satisfait | 1                        |
| Sans avis :   | 4                        |

**Question n°2 :** « Je trouve des activités qui m'intéressent : pendant les vacances, après l'école, les mercredis après-midi, durant les weekends, lors des congés pédagogiques ou à un autre moment (à préciser) »

Réponses :

|                              | Oui | Non | Sans avis |
|------------------------------|-----|-----|-----------|
| Pendant les vacances         | 9   | 3   | 1         |
| Après l'école                | 6   | 8   | 0         |
| Les mercredis après-midi     | 5   | 9   | 0         |
| Durant les weekends          | 10  | 4   | 0         |
| Lors des congés pédagogiques | 2   | 12  | 0         |

Un enfant a spécifié que « Un autre moment » important était le samedi matin.

**Question n°3 :** « Pour savoir ce que je peux faire comme loisirs, je trouve facilement l'information que je recherche. »

Réponses :

| Avis             | Nombre d'enfant (sur 14) |
|------------------|--------------------------|
| Facilement :     | 11                       |
| Pas facilement : | 2                        |
| Sans avis :      | 1                        |

Au niveau du résultat, nous constatons que :

- Plus de la moitié des enfants sont « satisfaits » de l'offre d'accueil ;
- 1 seul enfant se dit « insatisfait » ;
- Les enfants sont satisfaits de l'offre pendant les vacances et durant les weekends ;
- Les enfants déplorent un manque d'activités les mercredis après-midi et lors des congés pédagogiques ;
- Les avis des enfants sont mitigés sur les possibilités d'accueil après l'école ;
- Les enfants trouvent facilement l'information recherchée au niveau accueil ;

➤ **Besoins identifiés par les parents :**

Lors du précédent programme CLE, nous avons envoyé une enquête aux 861 foyers gesvois composés au moins d'un enfant âgé entre 2.5 et 12 ans. Nous avons reçu 150 réponses.

Cette année, nous avons voulu profiter d'une **enquête de satisfaction** réalisée par l'asbl « Gesves EXTRA » pour collaborer et ajouter quelques questions nous concernant à leur enquête. L'asbl « Gesves EXTRA » a envoyé **135 questionnaires par la poste / mail personnalisé** aux parents dont un des enfants a participé à leurs activités (animations durant les vacances de janvier ou lors d'une journée pédagogique) et a distribué en **maines propres à 120 parents**.

Notons que les parents concernés ne sont pas exclusivement des Gesvois ou ayant des enfants scolarisés à Gesves.

Nous avons choisi également de **publier un article dans la presse locale** pour élargir notre public. Cet article est paru dans la presse locale « Vie mosane » dans le courant du mois de décembre. Aussi, des questionnaires papiers ont été disponibles au guichet de l'administration durant 1 mois (décembre-janvier).

Nous avons reçu **15 réponses** à notre enquête, exclusivement par le biais de l'asbl « Gesves EXTRA ». Les articles dans la presse et l'enquête papier au guichet ne semblent n'avoir pas eu d'effet.

**Question n°1 :** « *D'une manière générale, je suis satisfait de l'offre et des activités extrascolaires (club de sports, plaine et stages de vacances, patro, garderies scolaires, activités culturelles, etc.) proposées sur le territoire de la commune de Gesves ?* »

Réponses :

| Avis          | Nombre de réponses (sur 15) |
|---------------|-----------------------------|
| Satisfait :   | 12                          |
| Non satisfait | 0                           |
| Sans avis     | 3                           |

**Question n°2 :** « *Je trouve que l'offre correspond à mes besoins et à ceux de mon enfant : pendant les vacances, après l'école, les mercredis après-midi, durant le week-end, lors des congés pédagogiques.* »

Réponses :

|                              | Oui | Non | Sans avis ou pas concerné ou pas un besoin |
|------------------------------|-----|-----|--|
| Pendant les vacances         | 14  | 0   | 1  |
| Après l'école                | 10  | 0   | 5  |
| Les mercredis après-midi     | 5   | 1   | 9  |
| Durant les weekends          | 2   | 2   | 11   |
| Lors des congés pédagogiques | 12  | 1   | 2  |

Autre proposition :

|  |
|--|
| Peu de choses proposées aux – 6 ans  |
| Pas assez de choses proposées pendant l'année pour les filles spécifiquement |
| Les premiers jours d'août posent souvent problème                            |

**Question n°3 :** « En cas de besoin, je trouve facilement l'information concernant les activités extrascolaires proposées à Gesves : Oui – Non. Je trouve l'information via ..... ? »

Réponses :

| Avis             | Nombre de réponses (sur 15) |
|------------------|-----------------------------|
| Facilement :     | 13                          |
| Pas facilement : | 1                           |
| Sans avis :      | 0                           |

Au niveau du résultat, nous constatons que :

- Les parents se disent satisfaits de l'offre proposée ;
- les périodes de vacances scolaires, d'après l'école et pendant les congés pédagogiques sont couvertes par une offre extrascolaire suffisante ;
- les parents ne se positionnent pas pour les périodes des mercredis après-midi et durant les weekends ;
- les parents trouvent facilement les informations recherchées ;
- le journal de classe des enfants, internet et la presse locale des canaux utilisés par les parents.

Le taux de participation est faible. Il est dès lors difficile d'exploiter objectivement ces résultats.

➤ **Besoins identifiés par les professionnels encadrants :**

Nous entendons par personnel encadrants : enseignant, accueillant(e) permanent(e), professionnel associatif, indépendant ou vacataire...

- La difficulté à trouver des remplaçants potentiels aux accueillant(e)s lorsque ceux(celles)-ci s'absentent pour cause de maladie ou dans le cadre de formation.
- Le manque de formation ou le besoin et l'envie d'entrer dans un processus de formation continue concernant les accueillant(e)s. Il s'agit d'un réel souhait des directions.

*Notons l'identification d'autres besoins qui restent, non seulement à l'ordre du jour des prochaines CCA mais également en priorités d'actions à moyen ou à long terme :*

- Création d'un accueil centralisé « Maison de l'enfance » qui permettrait d'avoir un (ou deux) espace d'animation pour les mercredis après-midi, un espace de projection (ciné-mômes), un espace bureau (ATL – Gesves EXTRA), un espace ONE (consultation) ;
- Création d'une ludothèque (à côté de l'espace bibliothèque) qui permettrait un prêt de jeux au sein des lieux d'accueil extrascolaires.

#### 1.4. Priorités d'action pour le Programme CLE 2012- 2017

Parmi les différents besoins identifiés, la Commission Communale de l'Accueil a choisi de cibler des actions prioritaires pour le prochain Programme CLE 2012-2017.

##### *1.4.1. Actions proposées pour répondre aux besoins des enfants et des parents*

###### • **Offrir une qualité des services**

*Actions concrètes à mener :*

- ☞ Poursuivre la sensibilisation des parents et des professionnels au concept de temps libre tel que défini par les objectifs du décret ATL et le Code de qualité de l'ONE, de manière à ce que soient davantage pris en compte :
  - le bien-être des enfants ;
  - le respect de leur rythme ;
  - la place du temps libre dans l'organisation de la vie familiale ;
  - la place du temps libre par les professionnels dans l'organisation de leur milieu d'accueil ;
  - la participation des enfants et la prise en compte de leurs attentes
  
- ☞ Promouvoir les initiatives répondant de manière ciblée aux besoins spécifiques des enfants qui ont été identifiés et plus particulièrement les projets concernant :
  - l'accueil des enfants les plus jeunes (2,5 à 5 ans) ;
  - le développement des activités culturelles et sportives à tous les enfants.

###### • **Informar les enfants et les parents des accueils existants**

C'était un des objectifs prioritaires révélé par l'analyse des besoins en 2007. Même si depuis, de nombreuses actions ont été menées en ce sens telles que la parution et la diffusion de 2 brochures « Temps libre » (Edition 2008 et édition 2011) ; la création et l'actualisation de pages spécifiques ENFANCE sur le site internet communal ; la création de flyers et d'affiches promotionnelles des accueils organisés durant les vacances scolaires (Carnaval, Pâques, été, Toussaint et Noël) ; la rédaction d'articles dans la presse locale et la tenue d'une permanence au service suite à la centralisation des informations émanant des opérateurs, il nous semble évident de poursuivre nos efforts en la matière.

*Actions concrètes à mener :*

- ☞ Poursuivre la mise à jour régulière du site Internet ([www.gesves.be](http://www.gesves.be) - rubrique Education et Culture). Site collaboratif, qui permet au Service Accueil extrascolaire, associations et clubs de mettre directement leurs activités à jour et ce, afin d'améliorer la recherche d'informations et de donner plus de place à l'interactivité du site ;

- ☞ Poursuivre l'édition de la brochure « Temps Libre » tous les deux ans.
- ☞ Poursuivre les flyers promotionnels (récapitulatif des offres de stages, d'ateliers,... avant les vacances scolaires) à distribuer via les mallettes des enfants, les comptoirs de l'Administration communale et de la bibliothèque.
- ☞ Poursuivre la diffusion de l'information relative au secteur de l'accueil via le bulletin communal (bimestriel) et la presse locale.

#### 1.4.2. Actions proposées pour répondre aux besoins des professionnels encadrants

- **Donner aux accueillant(e)s et aux responsable de projet la possibilité de se former**

C'est objectif était annoncé dans notre première édition du programme CLE. Quelques démarches ont été entreprises, mais nous sommes conscient qu'il reste encore pas mal de choses à mettre en place à ce sujet.

##### *Actions concrètes à mener :*

- ☞ Finaliser la réalisation de l'état des lieux des lieux des formations des accueillant(e)s, avec les responsables de projet.
- ☞ Favoriser et soutenir la formation des encadrant : en organisant des rencontres afin de diffuser des programmes de formations, de définir des thèmes concrets avec ce public cible, de promouvoir des outils pédagogiques existants comme « Le référentiel ONE » ou bien encore « Responsabilités dominos dynamiques ! », en collaborant avec un organisme de formation.
- ☞ Accompagner les démarches liées à la formation que ce soit via un accompagnement individuel, le financement (utiliser les 10% du pot commun pour les formations), l'accès géographique, la coordination des inscriptions ou encore l'organisation du remplacement d'une partie du personnel d'accueil en formation, pour l'accueil en milieu scolaire ou associatif.
- ☞ Imprimer et diffuser un flyer d'informations.
- ☞ Augmenter le nombre de permanent au sein de l'asbl « Gesves Extra » afin de permettre à certains d'être remplacés au moment où ils partiraient en formation.
- ☞ Mettre en place un plan de formation avec les accueillant(e)s de l'asbl « Gesves Extra ».
- ☞ Envisager de former un « pôle » d'animateurs inter-commune (Gesves, Assesse, Ohey, Andenne...) grâce à la participation aux réunions provinciales rassemblant les coordinateur ATL.

- **Encourager les échanges, partenariats et coordination entre les différents acteurs**

Il nous semble intéressant d'une part, de renforcer la liaison entre le personnel de garderie, l'école et la famille, entre le temps d'accueil et le temps scolaire. La garderie doit être pensée en continuité avec le temps scolaire ; le temps d'accueil faisant partie de l'école au même titre que les heures de cours proprement dites.

Beaucoup de directions ont d'ailleurs conscience du rôle important que joue le personnel d'accueil, parfois le seul relais entre l'école et les familles et garant à ce titre de l'image même de l'école.

D'autre part, d'encourager l'instauration de référents autres que les directeurs d'école pour assurer un relais plus efficace et une meilleure communication entre les différents intervenants. Le plus souvent, ce rôle est assumé par les directions, en plus des nombreuses tâches qu'elles ont à gérer. Elles n'ont pas le temps de s'investir autant qu'elles le souhaiteraient, et le personnel se sent parfois un peu délaissé.

*Actions concrètes à mener :*

- ☞ Encourager les directions, le personnel pédagogique et le personnel de garderie à approfondir la réflexion dans ce sens. Les accueillants extrascolaires doivent pouvoir s'intégrer dans l'équipe pédagogique afin qu'une politique éducative cohérente soit développée. Des outils peuvent également être conçus afin d'assurer le relais entre l'école et la famille.
- ☞ Sensibiliser les directions et Pouvoirs Organisateurs sur l'importance de la désignation d'un référent par école, par groupe d'écoles, ou au minimum par réseau.

- **Se donner les moyens de recruter plus facilement des animateurs en cas de besoin :**

*Actions concrètes à mener :*

- ☞ Former un « pôle » d'animateurs inter-commune (Gesves, Assesse, Ohey, Andenne...) afin d'augmenter le potentiel en candidats.
- ☞ En continuant de diffuser des appels à candidature aux volontaires dans la presse locale, dans le Syndicat d'initiative de gesves, dans le Gesves info et sur le site internet de la commune.

- **Organiser des temps d'accueil « extraordinaire » exceptionnels :**

C'était également un des objectifs prioritaires annoncé dans le Programme CLE précédent. Depuis, en partenariat avec l'asbl « Gesves EXTRA » et des opérateurs gesvois, des accueils « exceptionnels » ont pu être organisés. Au départ, notamment lors d'une journée inter-réseaux. (4 éditions en 4 ans) et ensuite, lors d'une journée pédagogique commune.

Par la suite, un accueil a été proposé lors de chaque journée pédagogique suivant les demandes des directions.

*Actions concrètes à mener :*

- ☞ Solidariser 10 % des subventions accordées suite à l'agrément de ce présent programme CLE ajoutée à l'aide financière communale et se donner ainsi des moyens d'action.
- ☞ Poursuivre la collaboration avec l'asbl « Gesves EXTRA ».
- ☞ Favoriser des activités à prix démocratiques nécessitant le plus mince budget possible afin de pouvoir mettre sur pied un grand nombre d'accueil « extraordinaires ».
- ☞ Favoriser la collaboration avec des associations gesvoises (en fonction de l'activité et de l'offre gesvoise).

*1.4.3. Actions proposées pour répondre à d'autres besoins*

- **Rendre accessible les activités extrascolaires organisées dans les écoles à tous les enfants, peu importe l'établissement dans lequel ils sont inscrits**

Cet objectif établi en 2007 voulait répondre à la demande de certains enfants et certains parents.

A l'école libre Saint-Joseph, une majeure partie des ateliers extrascolaires étaient organisés les mercredis après-midi. Certains enfants qui ne fréquentaient pas cet établissement scolaire souhaitaient y participer ; mais le frein étant le déplacement des enfants d'un site à l'autre.

Cet objectif a donc ensuite naturellement évolué vers le souhait de centraliser l'accueil des enfants les mercredis après-midi dans une structure hors scolaire, grâce au transport des enfants via le bus communal.

Ce projet reste aujourd'hui à l'ordre du jour, par la construction d'une maison de l'enfance. Malheureusement, cela ne se construit pas en un jour...mais en quelques années.

*Actions concrètes à mener :*

- ☞ En informant les parents via un flyer, le bulletin communal et le site internet de l'existence de ces activités extrascolaires.
- ☞ Poursuite de la réflexion du sous-groupe de travail « Accueil centralisé ».
- ☞ Poursuite de l'accessibilité des activités organisées dans les écoles à tous les enfants gesvois

## II. INFORMATIONS RELATIVES A L'UNIQUE OPERATEUR



**Gesves EXTRA asbl**  
Chée de Gramptinne 112 – 5340 GESVES